

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 février 2025
N°131

Le label Tourisme & Handicap : un levier majeur pour rendre notre tourisme plus inclusif

Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme, appelle l'ensemble des acteurs à se mobiliser pour faire de la France une destination exemplaire.

A l'occasion du 20^e anniversaire de la loi Handicap du 11 février 2005, Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme s'est rendue à l'hôtel Pullman Paris Centre-Bercy labellisé Tourisme & Handicap, pour échanger avec les équipes du groupe Accor. Elle a également expérimenté le parcours client adapté aux 4 formes de handicap (auditif, mental, moteur, visuel) en présence des athlètes paralympiques Hakim Arezki, collaborateur Accor et médaille d'or de Cécifoot aux Jeux Paralympiques de Paris 2024 et Ryadh Sallem, champion de rugby-fauteuil, basket-fauteuil et de natation.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont créé une dynamique d'accélération de la mise en accessibilité des infrastructures et un vecteur d'évolution des comportements (campagne de sensibilisation à l'attention des acteurs du tourisme par Atout France, adaptation de l'accueil en gares pour les personnes en situation de handicap, etc.). Ces évolutions doivent aujourd'hui profiter durablement aux Français mais également constituer un facteur d'attractivité pour tous les voyageurs.



Le label Tourisme & Handicap créé en 2003 est un label d'Etat attribué aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche d'accessibilité aux loisirs et aux vacances des personnes en situation de handicap. Il est aujourd'hui géré par Atout France et est le seul label dédié au handicap dans le secteur du tourisme et le seul label de ce type dans le monde, positionnant la France à l'avant-garde de la lisibilité de l'offre touristique. Ce label qui incite les professionnels à développer une offre touristique adaptée a vocation à couvrir 6 filières de l'offre touristique : hébergement ERP, hébergement non ERP, information touristique, loisir, restauration et visite.



Il constitue, à la fois, une démarche d'accompagnement pour les structures touristiques qui souhaitent adapter leur offre aux 4 formes de handicap (auditif, mental, moteur, visuel), un outil de promotion facilement identifiable pour les prestataires qui ont rendu leurs établissements et activités accessibles et un gage de confiance pour les personnes en situation de handicap.

3 676 établissements sont labellisés en France aujourd'hui. A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le label a permis d'accompagner la démarche de mise en accessibilité de nombreux établissements. Plus de 500 établissements ont été labellisés en 2024. Cette belle dynamique se poursuit avec 626 demandes de labellisation en cours. Cette progression témoigne d'une prise de conscience croissante des enjeux liés à l'accessibilité dans le secteur du tourisme.

Cette dynamique doit être amplifiée pour faire de la France une destination exemplaire en matière d'accueil et d'inclusion car près de 12 millions de français sont porteurs de handicap et 1 personne sur 6 dans le monde selon l'OMS. Chaque acteur du secteur doit prendre la mesure de l'importance de ce label pour l'avenir du tourisme en France. Cette labellisation ne se limite pas à une simple démarche administrative : elle est un véritable levier de compétitivité. L'accueil des personnes ayant des besoins spécifiques doit en effet être perçu comme une opportunité et un potentiel de nouvelles clientèles, plutôt que comme une contrainte. L'extension de cette dynamique bénéficiera à la fois aux établissements, qui pourront se démarquer sur un marché en pleine évolution, et aux visiteurs, qui auront l'assurance de pouvoir accéder à des lieux adaptés à tous.

Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme : « *Nous avons encore du chemin à parcourir pour rendre notre tourisme plus inclusif. Le label Tourisme & Handicap est un levier majeur pour rendre notre offre touristique plus accessible à toutes et tous. Aujourd'hui, j'appelle tous les acteurs du secteur à se saisir de cette opportunité et à s'engager dans la démarche de labellisation, avec pour objectif d'atteindre 4500 établissements labellisés en 2025. En nous mobilisant collectivement, nous pourrons faire de la France une destination touristique exemplaire.* »